

04.05.2018 – 15:39 Uhr

Société Suisse des Entrepreneurs: Retraite anticipée dans la construction: les syndicats entravent toujours le sauvetage de la FAR

Zurich (ots) -

La Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) se déclare favorable à la retraite anticipée dans la construction et veut la sauver. A cet effet, il faut assainir le système actuel inefficace en le plaçant sur une base solide au moyen d'adaptations du côté des prestations. Mais les syndicats continuent d'abuser de la question à des fins politiques pour faire de la propagande en leur faveur. Ils ont rejeté quatre propositions des représentants des employeurs pour camper intentionnellement sur leurs propres revendications. Si l'obstructionnisme se poursuit, l'autorité de surveillance des fondations devra intervenir.

Le Conseil de fondation FAR est responsable de l'assainissement de la retraite anticipée dans la construction. Vu la situation, il doit procéder de toute urgence à des adaptations du côté des prestations. La SSE déplore que les représentants des travailleurs au Conseil de fondation continuent à se désintéresser d'un assainissement durable. Au lieu de sauver la FAR, ils préfèrent abuser du thème Âge de la retraite à 60 ans pour des manoeuvres de politique syndicale et des mobilisations internes (en partie en vue de violations de la paix du travail).

Vu l'obstructionnisme des représentants des travailleurs au Conseil de fondation FAR, l'âge de la retraite à 60 ans est remis en question, ce dont ils sont responsables. En 2016 déjà, des tentatives avaient été faites afin d'asseoir à nouveau les finances sur une base solide en prenant des mesures uniquement par le biais d'une augmentation des cotisations. Malgré cela, le système a besoin encore d'être assaini. Pour sauver la FAR, un assainissement du côté des prestations est inévitable. Dans ce contexte, les reproches des syndicats selon lesquels les propositions des employeurs ne sont ni équitables, ni équilibrées sont à considérer d'inacceptables.

En outre, procéder à de nouvelles retenues sur les salaires pour les entreprises et les travailleurs n'est pas la bonne solution. Actuellement, des montants élevés des travailleurs s'évaporent sans effet dans le système. Pour cette raison, de véritables assainissements sont nécessaires. Si l'obstructionnisme se poursuit, l'autorité de surveillance des fondations devra intervenir. Du reste, les représentants des employeurs avaient, en avril déjà, demandé à l'autorité de surveillance des fondations de faire appel à un commissaire pour engager les mesures d'assainissement qui s'imposent.

Information pour les rédactions:

Les travailleurs de la construction des cantons du Neuchâtel, Valais et Vaud et ne sont pas assujettis au système de retraite anticipée (FAR).

Contact:

Matthias Engel
porte-parole de la SSE
Tél.: +41/78/720'90'50
E-Mail: mengel@baumeister.ch

Bernhard Salzmann
vice-directeur de la SSE
Tél.: +41/78/762'45'31
E-Mail: bsalzmann@baumeister.ch